



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DELEGATION A LA SECURITE ET
A LA CIRCULATION ROUTIERES

Paris, le 05 FEV. 2014

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

SERVICE DU FICHER NATIONAL
DES PERMIS DE CONDUIRE

Maître Xavier MORIN
6 rue René Bazin
75016 Paris

Affaire suivie par Mme
Fax :

Réf.

Maître,

Par courrier en date du 16 décembre 2013, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel il a participé les 19 et 20 octobre 2012 lui a fait bénéficier de la reconstitution de 4 points.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de l'éducation routière
et du permis de conduire

Pierre GINEFRI 